



PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du :	18 décembre 2024
Présidence :	Gabriel GO
Présents :	Claude BARRE – Michel DROCHON – Alain DURAND – Alain LE VIOL – Jacky MASSON – Frédéric PAUVERT – Yannick TESSIER
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

M. Claude BARRE membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)
M. Michel DROCHON, membre du club ENT. SUD VENDEE (549477)
M. Gabriel GÔ, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226)
M. Alain LE VIOL, membre du club U.S. THOUAREENNE (502138)
M. Jacky MASSON, membre du club C. OM. CASTELORIEN (501898)
M. Frédéric PAUVERT, membre du club FC PELLOUAILLES CORZE (546318)
M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Article 9

Chaque club participant aux Championnats Régionaux Seniors Masculins LFPL est tenu de respecter les obligations prévues à l'article 9 du Règlement de l'épreuve.

La Commission examine la situation des clubs au titre dudit article : voir en annexe.

Cette analyse est informative, aucune sanction n'est infligée. Un nouvel examen sera fait à l'issue du Championnat, afin de déterminer définitivement les éventuelles situations d'infraction.

3. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 22 Janvier 2025.

Le Président
Gabriel GO



Le Secrétaire de séance,
Yannick TESSIER



Championnat Régional 1 Intersport Groupe A

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 26 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
LA BAULE POULIGUEN US	553847	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
BEAUCOUZE SC	522033	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHANGE US	522949	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA ROCHE VENDEE 2	507000	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE MANS FC 2	537103	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE MANS VILLARET AS	525613	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE POIRE SUR VIE VF 2	516561	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
POUZAUGES BOCAGE FC	551170	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
ST-SEBASTIEN S/L. FC	582222	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SAUMUR OFC 2	548899	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SAUTRON AS	514875	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST JULIEN DIVATTE FC	561182	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité sur le nombre de match par joueur

Championnat Régional 1 Intersport Groupe B

Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 26 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
BONCHAMP ES	520664	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHÂTEAU GONTIER ANC.	502382	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
CHOLET RC	524752	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
COULAINES JS	502544	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LES HERBIERS VF 2	507748	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LES SABLES FCOC VENDEE	560129	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MAREUIL/LAY SC	541328	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
NANTES JSC BELLEVUE	523626	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ORVAULT SF	517365	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SABLE FC 2	501926	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST NAZAIRE AF	509211	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
VERTOU USSA 2	509217	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe A								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
ANCENIS RCASG	500268	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHALONNES CHAUDEF.	506121	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA CHAPELLE AC CHAP.	513858	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA SUZE ROEZE FC	502323	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LES HERBIERS VF 3 (1)	507748							
LIRE DRAIN O.	550828	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MOUILLERON LE CAPTIF	521734	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MURS ERIGNE ASI	511715	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SPAY USN	511629	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	infraction	néant **
ST BREVIN AC	502031	oui	oui	oui		oui	conformité	
ST NAZAIRE AF 2 (1)	590211							
VIGNEUX ES	520086	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe B								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
AIZENAY FRANCE	507610	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ANGERS NDC	502159	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BASSE GOULAIN AC	520085	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
BRETIGNOLLES BREM ES	582564	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BRISSAC AUBANCE ES	521512	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHANGE US 2 (1)	522949							
MONTREUIL JUIGNE BF	544109	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MERAL COSSE US	547612	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
NORT SUR ERDRE AC	512355	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ORVAULT SF 2 (1)	517365							
PORNIC FOOT	542491	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST ANDRE ST MACAIRE	581902	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe C								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
BRULON APB FC	502267	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CARQUEFOU USJA	502227	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHATEAUBRIANT VOLTIG. 2	501948	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHEMILLE MELAY O.	580940	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
FONTENAY VENDEE 2	541382	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA CHAPELLE MARAIS F.	501941	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LE FLECHE RC	501961	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MONTAIGU VENDEE FOOT	507116	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MONTILLIERS ES	521555	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PELLOUAILLES CORZE	546318	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
REZE FC	544184	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SEGRE ESHA FOOTBALL	501894	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

** L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

*** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe D								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
BAUGE EA BAUGEOIS	590114	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BEAUPREAU CHAPELLE	540442	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BLAIN ES	502178	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ERNEE	500511	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
GORGES ELAN	514034	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MAYENNE STADE FC	548126	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MULSANNE TELOCHE AS	522008	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SORINIERES ELAN F.	513122	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST PHILBERT GD LIEU 2	511875	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST PIERRE MONTREV. AS	541297	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST SATURNIN MI. FC	530471	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
VERTOU USSA 3 (1)	509217							

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe A								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
CARQUEFOU USJA 2 (1)	502227							
DERVAL SC NORD ATLAN	552653	oui	oui	oui			oui	conformité néant
ST JULIEN DIVATTE FC 2 (1)	561182							
ERBRAY JEUNES	520446	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LAVAL BOURNY AS	531444	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE BOURGNEUF AMS	519095	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LOUVERNÉ SPORTS	508666	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
MONTENAY ASO	522683	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
ST BERTHEVIN US	502235	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST OUEN DES TOITS H	523866	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
MOUZEIL TEILLE LIGNE	547590	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
THOUARE US	502138	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe B								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
AMBRIERES CIGNE F.	502188	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
BEAUMONT SA	501978	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CONTEST ST BAUD. AS	528774	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
COULAINES JS 2 (1)	502544							
EVRON CA	501949	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
FC LASSAY - LE HORPS	502400	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LE MANS GAZELEC SP.	502419	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MAMERS SA	501980	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
MAYENNE STADE FC 2 (1)	548126							
MONCE EN BELIN ES	515078	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PAYS JUHEL US	580510	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
YVRE L'EVEQUE ES	508495	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe C								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
ANGERS VAILLANTE	509143	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BONNETABLE PATRIOTE	502545	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LA CHAP ST REMY US	502154	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LA FERTE BERNARD VS	500351	oui	oui	oui		oui	Infraction	néant
LAVAL ASPPT	508674	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LE MANS VILLARET AS 2 (1)	525613							
MARTIGNÉ S/MAY. AS	502177	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MONTSURS USCP	501972	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
MURS ERIGNE ASI 2 (1)	511715							
ROUILLON EG	524226	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
SOULGÉ LOUVIGNÉ F.C.	527714	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
TIERCE CHEFFES AS	550733	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe D								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
BEUCOUZE SC 2 (1)	522033							
BONCHAMP ES 2 (1)	520664							
CHANGE CS	511708	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHATEAU DU LOIR CO	501898	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ECOMMOY FC	509947	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ENTRAMMES US	522049	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LAVAL JS MAGHREB	581445	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LAVAL US	500040	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE MANS INTER	581664	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MULSASSE-TELOCHE AS 2 (1)	522008							
SEICHES MARCE AS	541206	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST SYLVAIN ANJOU AS	524869	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe E								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
ANGERS NDC 2 (1)	502159							
ANGERS INTREPIDE	502375	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BOUCHEMAINE ES	515328	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CLERMONT CREANS AS	531054	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
GUECELARD US	524317	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA SUZE ROEZÉ FC 2 (1)	502323							
LES ESSARTS FC	507787	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SABLE FC 3 (1)	501926							
SEVREMONT F.C.	552171	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST FULGENT VIGILANTE	513285	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
ST LAURENT MALVENT	580852	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
TRELAZE FOYER	513166	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe F								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
CHATEAU GONTIER FC	528431	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
CHATEAU GONTIER ANC 2 (1)	502382							
COUERON CHABOSSIERE	501979	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
FC DU CRAONNAIS	502153	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA POMMERAYE POMJ.	545613	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LAIGNÉ LOIGNÉ ATHLE	519910	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LE LION ANGERS CS	515239	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LE LOROUX LANDREAU O	544136	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LOIREAUXENCE VARADES	541371	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
POUANCE USA	508479	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
SAINT SEBASTIEN FC 2 (1)	582222							
STE LUCE S/LOIRE US	511986	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional F Groupe G								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
ANDREZE JUB-JALLAIS	552655	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BOUFFERE AS	519679	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
CHALLANS FC 2	548894	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHOLET SO	500106	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
GUERANDE MADELEINE	514661	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
GUERANDE ST AUBIN	502274	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PUY-MAZ-TESS US	564838	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE POIRE/VIE VF 3 (1)	516561							
LES BROUZILS LSG	512518	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
PLESSE DRESNY ES	518734	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PONTCHATEAU AOS	540404	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHRISTOPHESEGUINIÈRE	590115	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe H								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
ANGERS CROIX BLANCHE	520216	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
AUBIGNY US	508808	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
BEAUFORT EN VALLEE	502249	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PAYS CHANTONNAY FOOT	563767	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
CHEFFOIS ANTIGNY STM	582259	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LA CHATAIGNERAIE AS 2	506931	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
ST HILAIRE VIHIER	553233	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
NANTES ST MED DOULON	521131	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
NANTES LA MELLINET	500041	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
POUZAUGES PBFC 2 (1)	551170							
SAUMUR BAYARD AS	502204	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST HERBLAIN UF	522724	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe I								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
BENET DAMVIX MAILLE	552656	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BOUAYE FC	518479	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHAUCHE COP CCFO	520825	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
FONTENAY VENDEE 3 (1)	541382							
HERMENAULT FCPB	552654	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA ROCHE ESO VENDEE 2	512163	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MAREUIL SUR LAY 2 (1)	541328							
PORNICHET ES	501945	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
REZE AEPR	512354	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PT ST MARTIN FCGL	581899	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST FIACRE COTEAUX FC	582652	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST MARC SUR MER FOOT	534841	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe J								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9 (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors (oui/non)	Equipe réserve (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli (oui/non)		
AIGREFEUILLE AS MAIN	541370	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
JARD AVR MOUT JAMFC	554370	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BAULE POULIGUEN US 2 (1)	553847							
LES ACHARDS FC	542301	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LA ROCHE VENDEE 3 (1)	507000							
LUCON FC	581933	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
LES SABLES FCOC VEND 2 (1)	560129							
ST ANDRE DES EAUX	510656	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
STE-CECILE ST-MAR FC	563759	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
ST PERE EN RETZ	512985	oui	oui	non	Nb joueurs : oui Nb matchs : contrôle effectué à l'issue de la saison	*	conformité	néant **
STE PAZANNE RETZ FC	547524	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
VIEILLEVIGNE PLANCHE	590304	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

** Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur